

Commune de SAINT SAMSON

Enquête publique sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°20241216-01 du 16/12/2024

Le maire de SAINT SAMSON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur DRUET Yann, ingénieur en génie rural à la retraite, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et Monsieur Alain ESTEVE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT SAMSON du 06/01/2025 à compter de 9h00 au 07/02/2025 jusqu'à 18h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du public *les mercredis de 15h00 à 17h00, les vendredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 16h00.*

À l'issue de l'enquête publique, le PLU de la commune de SAINT SAMSON, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de SAINT SAMSON.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

Le lundi 6 janvier 2025 de 09h00 à 12h00,

Le samedi 18 janvier 2025 de 09h00 à 12h00,

Le mercredi 22 janvier 2025 de 14h00 à 18h00,

Le vendredi 24 janvier 2025 de 14h00 à 18h00,

Le mercredi 29 janvier 2025 de 14h00 à 18h00,

Le vendredi 07 février 2025 de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de SAINT SAMSON. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique MAIRIE DE SAINT SAMSON -12 rue de l'église 14670 SAINT SAMSON

Des informations environnementales figurent parmi les pièces du dossier soumis à enquête / sont disponibles en mairie de SAINT SAMSON

L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement figure également parmi les pièces du dossier soumis à enquête / est disponible en mairie de SAINT SAMSON.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5898>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5898@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5898> et donc visibles par tous.

Le Maire